Procès- Verbal
de la réunion ordinaire de Conseil Municipal
du 8 Octobre 2026 à 20h

Etaient présents :
Jean Marc ALLEGRE, Michèle BRAS, Jean Luc BRUYERE, Josiane CARBONEIL, Pierre CHAIZE, Christine CHEVALIER, Benoît EXTRAT, Marie Françoise GAUME, Yohann GOUTORBE, Baptiste LIOTARD, Elsa MASSACRIER, Marie-Laure MASSACRIER, Alexandre MORLOT.

Étaient excusés avec procuration :
Céline SOUCHON donne procuration à Benoît EXTRAT
Mickaël POTHHIER donne procuration Christine CHEVALIER

Secrétaire de Séance = Madame Christine CHEVALIER

Ajout de deux points de l'ordre du jour

Madame le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'inscrire les deux points suivants à l'ordre du jour :
- EPORA : Approbation de l'avenant à la convention conclue entre l'EPORA, la commune et Roannais Agglomération ;
- Choix du bureau de contrôle pour la vérification des équipements de jeux et des équipements sportifs.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces deux sujets à l'ordre du jour.

1. Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 15 septembre 2026 est adopté à l'unanimité.

2. Agrandissement du multiservice

Madame le Maire souhaite la bienvenue à Alexandre VILELA (Easy Travaux), assistant à maîtrise d'ouvrage, venu présenter les offres des entreprises et apporter les explications nécessaires.

- **Approbation des devis et choix des entreprises pour les travaux d'agrandissement du multiservice. Délibération 54-2026**

Dans le cadre du projet d'agrandissement du multiservice, Madame le Maire rappelle qu'une consultation a été effectuée auprès de plusieurs entreprises.
Elle présente ensuite au conseil municipal les devis reçus, récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Lots	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Maçonnerie Eaux Pluviales	DELAIRE	5 472.88 €	6 567.46 €
	MATTANA	8 954.60 €	10 745.52 €
Electricité Chauffage	DUIVON	5 150,00 €	6 180,00 €
	LEXELEC	5 221.33 €	6 259.07 €
Veranda	BLANCHET	58 353.30 €	70 023.96 €
	CIZERON	57 995,00 €	69 594,00 €
Carrelage	PCC	4 432.04 €	5 318.45 €
Isolation mur	PCC	1 183.06 €	1 419.67 €

Après examen des propositions et analyse de leur pertinence technique et financière, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de retenir les offres suivantes :

Lots	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Maçonnerie Eaux Pluviales	DELAIRE	5 472.88 €	6 567.46 €
Electricité Chauffage	LEXELEC	5 221.33 €	6 259.07 €
Veranda	CIZERON	57 995,00 €	67 194,00 €
Isolation mur	PCC	1 183,06 €	1 419,67 €

- **Précise** que le choix du lot Electricité & Chauffage est motivé par le fait que l'offre de l'entreprise DUIVON ne comporte pas suffisamment d'éléments pour permettre une comparaison technique complète, notamment en ce qui concerne la marque et les performances des équipements proposés.
- **Précise** qu'un autre devis sera demandé pour le poste concernant le carrelage.
- **Autorise** Madame le Maire à signer les devis retenus, valant acte d'engagement, ainsi que tout document afférent et nécessaire à l'exécution de cette affaire.
- **Dit** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget sur le compte 2313/Opération 138.

- **Délibération relative à une demande de subvention au titre du programme LEADER – <u>Délibération 55-2026</u>**

Dans le cadre de sa politique de développement et de promotion du tourisme, la commune souhaite solliciter une subvention au titre du programme LEADER afin de contribuer au financement du projet d'agrandissement du commerce multiservice communal.

Ce projet répond à un besoin clairement identifié d'augmentation de la capacité de restauration de l'établissement, afin de faire face à une fréquentation en constante progression, notamment durant les périodes touristiques. L'offre actuelle ne permet plus de répondre pleinement à la demande des habitants, des nombreux visiteurs et des usagers de passage.

Le commerce multiservice constitue un équipement essentiel pour l'accueil des touristes sur le territoire. Situé sur un axe routier majeur reliant les autoroutes de Saint-Étienne et de Clermont-Ferrand et desservant les Monts de la Madeleine, il bénéficie d'une situation géographique particulièrement stratégique. Sa proximité immédiate avec un vaste parking constitue également un atout important pour faciliter l'accueil des visiteurs.

La commune dispose par ailleurs de nombreux atouts touristiques qui contribuent à son attractivité et génèrent une fréquentation régulière et importante du territoire, parmi lesquels :

- Un panorama remarquable offrant une vue exceptionnelle sur la plaine du Roannais,
Les premiers contreforts des Monts de la Madeleine, propices aux activités de pleine nature,
- Un réseau de sentiers de randonnée, dont l'itinéraire Roanne-Thiers et le passage à proximité du chemin de Compostelle,
- Le vignoble de la Côte roannaise, intégré à la route des vins et composé de plusieurs domaines viticoles,
- Un patrimoine bâti et religieux riche, comprenant notamment l'église du XIX^{e} siècle, les chapelles Saint-Jean et Saint-Roch, de nombreuses croix de chemins.

Dans ce contexte, le multiservice contribue pleinement à la valorisation des richesses et des savoir-faire locaux. Il propose une offre de restauration de qualité répondant aux attentes des visiteurs, assure la commercialisation de produits du terroir et participe activement à la promotion des productions locales auprès des habitants comme des touristes.
L'établissement travaille également en partenariat avec les hébergeurs du territoire, qui orientent régulièrement leurs clients vers ce commerce. Cette complémentarité contribue à renforcer l'offre touristique locale, à favoriser les retombées économiques sur le territoire et à maintenir un service de

proximité essentiel à la vie de la commune.
Situé au pied des Monts de la Madeleine, Villemontais bénéficie d'un environnement favorable au développement touristique. Le tourisme, le patrimoine, les activités de pleine nature et le vignoble de la Côte roannaise constituent autant d'éléments qui participent à son dynamisme et à son attractivité.
L'augmentation régulière de la fréquentation par les randonneurs, touristes, cyclistes et visiteurs justifie l'extension du multiservices, qui permettra d'améliorer les conditions d'accueil et de restauration, de développer l'offre de services en milieu rural, de poursuivre la valorisation et la commercialisation des produits locaux, d'offrir au restaurateur des conditions de travail mieux adaptés au développement de son activité, de soutenir l'économie touristique du territoire et de contribuer à l'animation et au dynamisme du centre bourg, tout en assurant le maintien d'un commerce essentiel à la vie locale.
Cette opération s'inscrit pleinement dans les objectifs poursuivis par le programme LEADER, notamment en matière de développement touristique, de valorisation des productions locales et des circuits courts, de soutien au commerce de proximité et de renforcement de l'attractivité et du dynamisme des territoires ruraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** :
- **De solliciter** une subvention au titre du programme LEADER d'un montant de 29 706 € pour le financement du projet d'agrandissement du commerce multiservice
- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux HT	74 672.27 €	Subvention Région (maintien dernier commerce)	20 032.00 €
TVA	14 934.45 €	Fonds de Concours Roannais Agglomération	10 000.00 €
		Subvention LEADER sollicitée	29 706.00 €
		Autofinancement	29 868.72 €
Total TTC	89 606.72 €	Total	89 606.72 €

- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention et à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la constitution, au dépôt et au suivi du dossier.

3. Choix du bureau de contrôle pour la vérification des équipements de jeux et des équipements sportifs - Délibération 56-2026

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les obligations réglementaires en matière de sécurité des équipements de jeux et des équipements sportifs. A ce titre, la commune est tenue de faire réaliser régulièrement un contrôle de l'état de ces installations par un organisme spécialisé.
Elle informe ensuite l'assemblée qu'une consultation a été engagée auprès de quatre bureaux de contrôle et présente les offres reçues =

Bureaux de contrôle	Prestations	Tarif annuel TTC
ENERJIS	Contrôle annuel de 8 équipements de jeux et 9 équipements de sport	Forfait de **516 €** par an
SOCOTEC	Convention de contrôle de 5 ans, Contrôle annuel de 8 équipements de jeux Contrôle Biennal des 7 équipements de sport	Frais de Gestion = 60 € 239.54 € pour 1 an 740.46 € / 2 ans soit 370.23 €par an Total lissé sur **669.77 €**
PRESANCE	Contrôle annuel de 8 équipements de jeux et 7 équipements de sport	Forfait de **768 €** pour 1 an
DEKRA	Contrôle annuel de 8 équipements de jeux Contrôle Biennal des 7 équipements de sport	280 € pour 1 an 1 338 € / 2 ans soit 669 € par an Total lissé sur 1 an = **949 €**

Après examen des propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **De retenir** l'offre de la société ENERJIS, d'un montant forfaitaire de 516,00 € TTC, comprenant le contrôle de 8 équipements de jeux et de 9 équipements sportifs ; cette offre étant la moins-disante parmi celles reçues.
- **D'autoriser** Madame le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

4. EPORA – Approbation de l'avenant à la convention conclue entre l'EPORA, la commune et Roannais Agglomération - Délibération 57-2026

Madame le Maire rappelle la convention de veille et de stratégie foncière (CVSF) actuellement en vigueur entre l'établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), la commune de Villemontais et l'EPCI Roannais Agglomération.
Elle précise que le Conseil d'Administration de l'EPORA a approuvé, le 6 mars 2026, le Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2026-2030, lequel est entré en vigueur le 16 avril 2026. Ce nouveau programme redéfinit les principes, conditions et modalités d'intervention de l'EPORA.
Elle présente ensuite le projet d'avenant à ladite convention, ayant pour objet d'intégrer le contenu des règles d'intervention issues du Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2026-2030, et de préciser leur champ d'application dans le temps.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'avenant à la convention conclue entre l'EPORA, la commune de Villemontais et l'EPCI Roannais Agglomération, tel qu'annexé à la présente délibération.

- **Autorise** Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent et nécessaire à son exécution.

5. Révision des tarifs des salles

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le tarif des salles à louer à compter du 1er janvier 2027 et de réactualiser le règlement intérieur.

Elle rappelle ensuite les tarifs en vigueur =

SALLES		MODALITES	MONTANT
SALLE ERA	Associations Villemontoises	Du vendredi Après-Midi au lundi Matin	120.00€*
	Villemontois	Du vendredi Après-Midi au lundi Matin	350.00€ (*)
SALLE DE CANTINE	Villemontois	Du vendredi 18h30 au dimanche Soir	250.00€
SALLE OMNISPORT	Associations Villemontoises	Du vendredi au lundi Matin	120.00€

(*) + 50 € de chauffage du 15 octobre au 15 mars environ.

Et propose les tarifs ci-dessous =

SALLES	PROPOSITIONS	MODALITES	MONTANT
SALLE ERA	Associations Villemontoises	Du vendredi 14h au lundi 8h	120.00€*
	Villemontois	1 jour plein férié ou autre	120.00€*
		Du vendredi 14h au lundi 8h	350.00€*
		Jour supplémentaire	120.00€/jour
	Villemontois ou autres	1/2j pour AG ou réunion d'instance officielle	50.00€
SALLE DE LA CANTINE	Villemontois	Du vendredi 18h30 au dimanche 18h	250.00€
SALLE OMNISPORT	Associations Villemontoises	Du jeudi 8h au samedi 18h ou Du vendredi 8h au lundi 8h	120.00€

+ 50 € de chauffage du 15 octobre au 15 mars environ

Après lecture du règlement intérieur, le conseil municipal décide d'y apporter quelques modifications et reporte donc son vote ainsi que l'approbation des nouveaux tarifs au prochain conseil municipal.

6. Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal décide de ne pas faire savoir son droit de préemption sur la vente des biens suivants :

- Biens cadastrés section n° A2306-A2308-A2309 situés 549 Rue du Coq en Paille.

7. Questions diverses

- **Point sur les travaux de la salle Omnisports**

L'enlèvement du revêtement actuel sera effectué par les membres du basket et du badminton le 17 octobre.
L'entreprise Aubonnet débutera les travaux le mardi 27 octobre.
Après discussion, le conseil valide le choix de 4 tracés de Badminton sur le terrain.

- **Tènement Augereau**

Madame le Maire propose la création d'un groupe de travail pour le projet concernant le tènement « Augereau ». Ce groupe de travail sera amené à réfléchir à son devenir en formulant des propositions.
Personnes intéressées pour y participer : Benoît Extrat, Alexandre Morlot, Yohann Goutorbe, Marie-Laure Massacrier et Céline Souchon.
Une visite des lieux sera programmée prochainement.

- **Pouvoir de police RA**

Un arrêté a été pris portant opposition au transfert automatique au bénéfice du Président de Roannais Agglomération de ses pouvoirs de police spéciale pour les domaines suivants : stationnement des gens du voyage, voirie – circulation et stationnement, voirie – stationnement de taxi et habitat.

- **Budget 2027**

Une réflexion devra être menée afin de définir les priorités des futurs investissements, en tenant compte des capacités budgétaires.

- Mme le Maire informe le Conseil qu'elle a rencontré un médecin, actuellement interne, qui souhaite installer son cabinet dans la Région.

- Des entreprises ont contacté la mairie pour proposer l'installation de bornes de gonflage et de recharge électrique sur la place Saint-Vincent.
- La personne intéressée par l'acquisition d'une parcelle communale pour y réaliser un pôle de santé a donné sa réponse à la suite de la proposition de prix de la commune.
- La 6e édition de la Treille en Côte Roannaise aura lieu le 17 octobre 2026, avec un départ à 11 h à Villemontais. Les élus disponibles sont invités à participer à l'installation des barrières dès 8 h.

Séance levée à 22h45

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 17 novembre 2026 à 19 h.

Madame Le Maire,

Marie-Françoise GAUME

MAIRIE DE VILLEMONTAIS LOIRE

Le secrétaire de séance,

Christine CHEVALIER